



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Tarifs du gaz propane et impact sur le pouvoir d'achat des retraités

Question écrite n° 12347

Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les conséquences financières qu'impose l'augmentation du gaz propane sur le budget des retraités notamment dans les territoires ruraux. Lors de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2023, l'amendement présenté au Sénat prévoyant une enveloppe de 46 millions d'euros d'aides pour les foyers français, non raccordés au réseau ville, équipés en gaz propane, n'a pas été adopté. Force est de constater que les tarifs du gaz ont explosé depuis le début de la crise économique et impactent lourdement le pouvoir d'achat des aînés et des ménages les plus précaires. Ces 600 000 foyers, détenteurs de citerne gaz propane, n'ont pas eu les aides consenties aux autres modes de chauffage. L'augmentation du prix des factures de gaz va accentuer cette situation et creuser encore davantage les inégalités. Or seule une volonté politique de mettre à contribution les fournisseurs en bloquant les prix des marchés permettrait d'éviter la répercussion de cette hausse sur le portefeuille des citoyens. Il lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre pour pallier à cette situation car il sera difficile pour ces foyers de s'en sortir financièrement si aucune mesure de soutien n'est proposée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bourgeaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12347

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 29 janvier 2024

Question publiée au JO le : [24 octobre 2023](#), page 9304

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)